

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 14 février 2018, le règlement numéro 279-18 établissant les règles de régie interne du comité des relations de travail (CRT) de la MRC (abrogation du règlement numéro 218-12). Ce comité a pour mandat d'approfondir toute question relative aux ressources humaines afin de contribuer et de maintenir un climat de collaboration et de bonne entente au sein du personnel de la MRC.

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 16^e jour du mois de février 2018.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,


Denis Boisvert